

14ème législature

Question N° : 3548	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique > culture	Tête d'analyse > politique culturelle	Analyse > subventions. attribution. critères.
Question publiée au JO le : 04/09/2012 Réponse publiée au JO le : 02/07/2013 page : 6927 Date de renouvellement : 18/12/2012 Date de renouvellement : 02/04/2013		

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur sa décision de ne pas financer l'exposition consacrée à Albert Camus par la ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de « Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture ». Cette décision découle du remplacement à la tête de cette exposition de M. Benjamin Stora par M. Michel Onfray. Dans un entretien donné le 13 août 2012 au journal Libération, Mme la ministre explique en ces termes sa position : « La vraie belle exposition Camus aurait été l'éclairage de Benjamin Stora, qui est à la fois un admirateur de Camus et le meilleur spécialiste de la guerre d'Algérie ». Ces propos semblent établir que le Gouvernement se fixe comme critère de subventionnement non pas l'intérêt culturel d'un évènement mais la personnalité de celui ou de celle qui l'organise. Dans ce contexte, il importe de préciser qu'affirmer que M. Benjamin Stora est « le meilleur spécialiste de la guerre d'Algérie » est une opinion personnelle. Il souhaiterait savoir quels sont les critères d'attribution de l'argent public et quelles sont les raisons exactes du refus de financement de l'exposition consacrée à Albert Camus par la ville d'Aix-en-Provence.

Texte de la réponse

Année du centenaire de la naissance d'Albert Camus, l'année 2013 doit d'abord être pour tous les admirateurs de la personne et de l'oeuvre de ce grand écrivain l'occasion de rendre hommage à son talent et à son engagement. A cet égard, le ministère de la culture et de la communication se félicite que puissent se tenir cette année plusieurs manifestations consacrées à Albert Camus, notamment l'exposition qui aura lieu au mois de septembre prochain à Lourmarin, où se trouve sa sépulture. Les critères de subvention de l'État pour des manifestations culturelles reposent sur une évaluation de la qualité du projet proposé, notamment une évaluation du projet scientifique culturel des publics visés ou encore du rayonnement national et international attendu. A cet égard, l'évaluation générale du dossier de l'exposition projetée à Aix-en-Provence autour d'Albert Camus n'a pas conduit l'État à décider d'un soutien financier à ce projet dans le cadre de Marseille-Provence 2013.